

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 137 (2016)
Heft: 5

Rubrik: Apisuisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Analyses de miel plus avantageuses pour les apiculteurs labellisés

Claudia Eyer, Anja Ebener, Sonia Burri-Schmassmann
membres de la Commission de marketing apisuisse

Le programme d'incitation à la qualité OQuaDu de la Confédération soutient les apiculteurs suisses labellisés dans différents domaines. L'Office fédéral de l'agriculture participe notamment aux coûts des analyses de miel. Les apiculteurs bénéficiant du label d'or profitent de ce fait de prix préférentiels.

Les 2 types d'analyses mentionnées ci-dessous sont partiellement financés par le programme OQuaDu. Indépendamment du choix de l'analyse, ces résultats vous apporteront une garantie, une preuve supplémentaire d'un miel labellisé. Les instituts sélectionnés par nos soins sont spécialisés dans les analyses de miel et fournissent des évaluations de grande qualité.

Analyses à choix :

	BIP Biologisches Institut für Pollenanalyse, Kehrsatz (Berne)	CETAM Centre d'études techniques apicoles de Moselle Guénange/France
Qu'est-ce qui est analysé ?	Analyse pollinique, y compris analyse sensorielle, teneur en eau, conductibilité	Analyse pollinique qualitative, teneur en eau, HMF, coloration, conductivité électrique
Utilité	Déterminer le pollen que contient le miel. Ce qui permet p. ex. de désigner une sorte de miel avec précision. Evaluation récapitulative à la fin du rapport.	Déterminer le pollen que contient le miel. Ce qui permet p. ex. de désigner une sorte de miel avec précision.
Langue du rapport	Français ou allemand	Français
Prix spécial pour apiculteurs labellisés	Fr. 116.–	Fr. 42.–

Profitez de ces offres attrayantes et faites analyser votre miel maintenant !

Les apiculteurs labellisés sont priés d'envoyer un échantillon de miel d'au moins 200 grammes, accompagné du formulaire de commande adéquat à Sonia Burri-Schmassmann, CP 20, 2805 Soyhières. Ledit formulaire peut être téléchargé directement sur Internet à l'adresse suivante : www.swisshoney.ch/analysemiel.

Les échantillons envoyés directement aux instituts ne bénéficient pas de l'aide financière.

Formulaire de commande d'analyse de miel pour apiculteurs labellisés

Vos coordonnées

Prénom :

Nom :

Rue/N° :

NPA :

Lieu :

Apiculteur labellisé depuis (mois/année) :

Informations concernant le miel

Provenance du miel (indication du lieu et de l'altitude) :

Date de la récolte du miel :

Analyse souhaitée au prix spécial pour apiculteur labellisé

(veuillez cocher s.v.p. – une seule analyse possible)

- Analyse de miel dite « standard » à Fr. 42.–
Laboratoire CETAM, France
- Analyse pollinique et sensorielle, teneur en eau et conductibilité à Fr. 116.–
BIP Biologisches Institut für Pollenanalyse, Bern

Date :

Signature :

Remarque au sujet de l'échantillon de miel

Les apiculteurs labellisés sont priés d'envoyer un échantillon de miel d'au moins 200 grammes, accompagné du formulaire adéquat. Le miel doit être étiqueté. La date, le lieu de récolte et le numéro de lot doivent être mentionnés.

L'échantillon de miel et le formulaire de commande sont à envoyer à :

Sonia Burri-Schmassmann, CP 20, 2805 Soyhières.

N.B. : les échantillons envoyés directement aux instituts ne bénéficient pas desdites réductions.



Pour une meilleure hygiène – une brosse pour chaque colonie

Brosse à abeilles de 43 cm. Soies en polyester blanc, transparent.

Disponible en paquets de 10 pièces

Prix pour apiculteurs labellisés CHF 3.50 par pièce

Prix pour apiculteurs non labellisés CHF 7.– par pièce

Brosse à abeilles pour apiculteur/trice labellisé/e à prix préférentiels

dans le cadre de la campagne OQuaDu de la Confédération

Souhaitez-vous devenir apiculteur/-trice labellisé/e ?

Le premier contrôle d'exploitation est gratuit. Celui-ci est financé via le programme OQuaDu et les associations régionales.

Comment adhérer au label apisuisse ? Contactez votre responsable de section ! Les contrôleurs du miel vous conseilleront avec plaisir.

apisuisse

c/o Geschäftsstelle VDRB, Jakob Signer-Strasse 4, 9050 Appenzell,
Tél. 071 780 10 50, sekretariat@vdrb.ai.ch. Jusqu'à épuisement du stock. Prix par pièce, TVA incluse, frais de port en sus.



L'apiculteur et l'apicultrice labellisé/e bénéficiaire de fonds de la Confédération

**Claudia Eyer, présidente de la commission marketing d'apisuisse,
Anja Ebener, directrice d'apiservice et Sonia Burri-Schmassmann
membre de la commission d'apisuisse**

Le programme label d'or d'apisuisse doit, également cette année, être renforcé. L'objectif est d'attirer de nouveaux membres et d'intensifier le label de qualité.

En 2016 également, l'Office fédéral de l'agriculture (OFG) soutient par une aide financière, dans le cadre du programme OQuaDu (promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire), les mesures destinées à la promotion d'un produit agroalimentaire. Le miel label d'or fait partie de cette catégorie.

La requête présentée par apisuisse pour 2016 a été approuvée par l'OFG. Une demande sera prochainement effectuée pour les subventions des années 2017 et 2018. Dans la situation actuelle, nous pensons que ces subventions nous seront encore accordées pour ces deux prochaines années.

En règle générale, l'OFG met à disposition d'apisuisse, des moyens financiers pour accroître le nombre d'apiculteurs/-trices labellisés et la part de miel labellisé, respectivement pour garantir la qualité de ce dernier. Toutes les mesures sont financées au maximum à 50 % par l'OFG, les 50 % restants doivent être assumées par les apiculteurs labellisés, les sections, les associations cantonales ou régionales.

Il devient de plus en plus attrayant de devenir apiculteur/-trice labellisé/-e

Les apiculteurs/-trices labellisés bénéficient cette année des avantages suivants :

- Analyses du miel ou du pollen à prix préférentiel.
- Participation à un cours de formation ou de perfectionnement à un prix avantageux, sur les thèmes suivants : sensoriel du miel et chimie de miel.
- Premier contrôle d'exploitation gratuit pour nouveaux apiculteurs/-trices labellisés.
- Rabais sur certains articles apicoles (brosses à abeilles et panneaux apiculteur/-trice labellisé/-e, à prix préférentiel auprès du shop de la VDRB).

Des informations complémentaires vous seront communiquées dans la revue SAR.

Le financement de la Confédération permet aussi de soutenir des projets dans le domaine de la communication interne ou externe, et dans l'analyse de l'étude du marché.

Si vous aussi, cher apiculteur, chère apicultrice, vous souhaitez adhérer au programme labellisé miel d'or, veuillez s.v.p. contacter le contrôleur de miel de votre section.

Avec ces avantages, les apiculteurs labellisés pourront dorénavant profiter pleinement du label d'or.

Nettoyer et assainir facilement

Anja Ebener, directrice d'apiservice/SSA (anja.ebener@apiservice.ch)

Que ce soit pour des travaux usuels de nettoyage ou des assainissements de ruchers infectés par la loque américaine ou européenne, le Service sanitaire apicole (SSA) offre son aide aux apicultrices et apiculteurs. L'Apimobile est prévu pour de grosses interventions, la cuve de lavage manuel étant plus indiquée pour un nettoyage minutieux chez des apiculteurs individuels. Cette dernière peut être louée ou achetée auprès du SSA.

Les premiers cas de loque américaine et/ou européenne sont déjà apparus, marquant ainsi le début de la saison des épizooties. Le SSA a résumé dans les aide-mémoire 2.1. Loque américaine et 2.2. Loque européenne, qui viennent de paraître, les points les plus importants pour l'identification et la prévention des deux maladies affectant le couvain. Ces aide-mémoire peuvent être téléchargés depuis le site internet www.apiservice.ch/aidememoire.

Toute suspicion de loque américaine ou européenne est sujette à déclaration obligatoire et doit immédiatement être annoncée à l'inspecteur des ruchers. Si l'infestation est avérée, l'apicultrice/apiculteur doit effectuer un assainissement minutieux selon les indications de l'inspecteur. Lors de cette opération, il s'agit de veiller impérativement à ce que du matériel infecté n'entre pas en contact avec un autre déjà assaini durant le processus de nettoyage.

Pour les apiculteurs concernés, les travaux de nettoyage en cas d'épizootie constituent toujours une énorme charge de travail. Le SSA recommande de ce fait de s'adoindre des aides du voisinage ou des collègues de l'association apicole et offre avec l'Apimobile et la nouvelle cuve de lavage manuel un soutien concret.

Cuve de lavage manuel

Les apicultrices et apiculteurs peuvent dorénavant louer la nouvelle cuve de lavage manuel auprès du SSA. Elle se prête idéalement au nettoyage et à l'assainissement minutieux de tout le matériel apicole (ruches et petit matériel) et est conçue pour une utilisation à l'air libre.



Nouvelle cuve de lavage



Utilisation de la cuve de lavage manuel

Avant le processus de lavage proprement dit, tout le matériel doit être soigneusement gratté afin d'éliminer une grande partie des restes de cire et de propolis.



Place idéale de lavage (@Thomas Pfister)

Le set de lavage se compose d'une cuve en chrome-nickel avec couvercle et d'une table de lavage pour les petits accessoires, d'un brûleur avec bouteille de gaz ainsi que d'un équipement de protection (tabliers, lunettes de protection et gants longs). Le set peut soit être retiré à Liebefeld, soit envoyé à l'apiculteur concerné via Cargo Domicile. Seule une contribution aux frais de Fr. 50.– par journée d'intervention est facturée à l'apiculteur pour le matériel. Des produits de nettoyage HalaApi peuvent en outre être acquis auprès du SSA au prix de revient lors de la prise en charge du matériel.

Les sections apicultrices ou les grandes exploitations ont également la possibilité d'acheter une cuve de lavage manuel réalisée selon le modèle du Service sanitaire apicole. Le SSA se charge volontiers des commandes et coordonne la production avec le fabricant. Le prix indicatif pour la totalité du set de lavage s'élève à environ Fr. 2300.–.

Apimobile

L'Apimobile se prête idéalement aux assainissements de grande envergure. Elle est équipée d'un nouveau cérificateur plus performant, d'une machine à laver les ruches, d'une machine à laver les petits accessoires, d'une cuve de lavage manuel, d'un nettoyeur haute pression, d'un chalumeau, de matériel de nettoyage et de désinfection ainsi que d'un équipement de protection.



Apimobile

Pour que les appareils fonctionnent, il faut un raccordement électrique (d'au moins 16A/400V) et une alimentation en eau. L'équipement requiert en outre une surface (bétonnée ou asphaltée) d'au moins 50 m². Pour que l'Apimobile puisse être exploitée de façon optimale, 5 personnes doivent participer aux travaux de nettoyage. L'apiculteur doit en trouver quatre et une cinquième est mise à disposition par le SSA.

Une journée d'utilisation de l'Apimobile coûte entre 500 et 600 francs. Ce prix indicatif comprend un forfait d'indemnité kilométrique de 120 francs, la rémunération du temps de travail du collaborateur du SSA (30 francs/heure) et les consommables.

Réservez maintenant

La cuve de lavage manuel et/ou l'Apimobile sont à réserver auprès de Jürg Glanzmann du SSA. Téléphone 058 463 82 20 ou juerg.glanzmann@apiservice.ch

La santé des abeilles s'améliore

Anja Ebener, directrice d'apiservice/SSA (anja.ebener@apiservice.ch)

La santé des abeilles mellifères a évolué positivement au cours de l'année dernière en Suisse. Les maladies de couvain à déclaration obligatoire telles que loques américaines et européennes ainsi que le varroa ont diminué. Les pertes hivernales et les cas d'intoxication se sont inscrits dans la moyenne des années précédentes.

Le Service sanitaire apicole vient de publier le rapport « Santé des abeilles en Suisse 2015 ». Il tient compte de toutes les données déjà recueillies sur la santé des abeilles en Suisse. De plus, une enquête menée en début d'année auprès des présidents des fédérations cantonales et des sections a encore fourni des indications supplémentaires. Des 186 sections existant en Suisse, 116 y ont participé.

Les principaux enseignements

En 2015, la santé des abeilles s'est développée positivement en Suisse. Tant les infestations de varroas que celles des loques américaines et européennes, sujettes à déclaration obligatoire, ont tendance à diminuer. Les pertes hivernales ont certes quelque peu augmenté par rapport à l'année dernière mais se situent encore au-dessous de la moyenne des années précédentes. Les deux nouveaux ravageurs que sont le petit coléoptère de la ruche et le frelon asiatique n'ont pas encore été découverts en Suisse et ne menacent donc pas davantage la santé des abeilles.

Cette évolution positive de la santé des abeilles est confirmée par l'appréciation générale des présidents de section : 37 % qualifient de meilleure la santé des abeilles dans leur région, 59 % d'inchangée et seulement 4 % de moins bonne.

Il faut continuer de suivre l'évolution des cas d'intoxication par des produits phytosanitaires. Le nombre de cas suspicieux annoncés l'année dernière était certes légèrement au-dessous de celui de l'année précédente mais correspond à la moyenne de ces dernières années.

Loque européenne et américaine

En 2010, la loque européenne a atteint son point culminant avec 906 cas. Cette année-là, 5 % en moyenne de tous les apiculteurs suisses étaient concernés par cette maladie du couvain. Après l'application des Directives techniques au cours de la même année, le nombre de cas annoncé a décrû rapidement. La loque européenne pose surtout problème en Suisse alémanique. La Suisse romande et le Tessin ont été en grande partie épargnés par ce fléau, l'année dernière.

Des 347 cas de loque européenne recensés en 2015, 108 ont concerné le canton de Berne (touchant environ 3 % des apiculteurs). En nombre, c'est la valeur suisse la plus élevée mais en pourcentage, (avec plus de 4 % d'apiculteurs touchés par la loque européenne), c'est le canton de Thurgovie qui est le plus affecté (52 cas). Et plus de 2 % des apiculteurs étaient aussi concernés durant cette période par la loque européenne dans les cantons de Zug, Saint-Gall, Grisons, Zurich, Argovie et Lucerne.

Loque européenne et américaine (Suisse/FL)

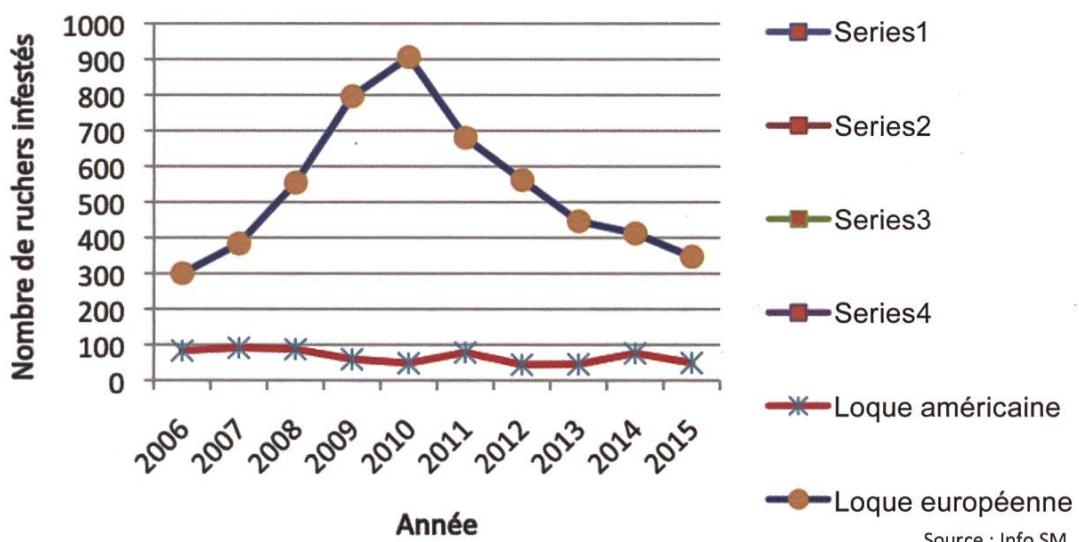


Illustration : annonces d'épizooties au cours des dernières années

Nombre de ruchers infestés par la loque européenne par canton

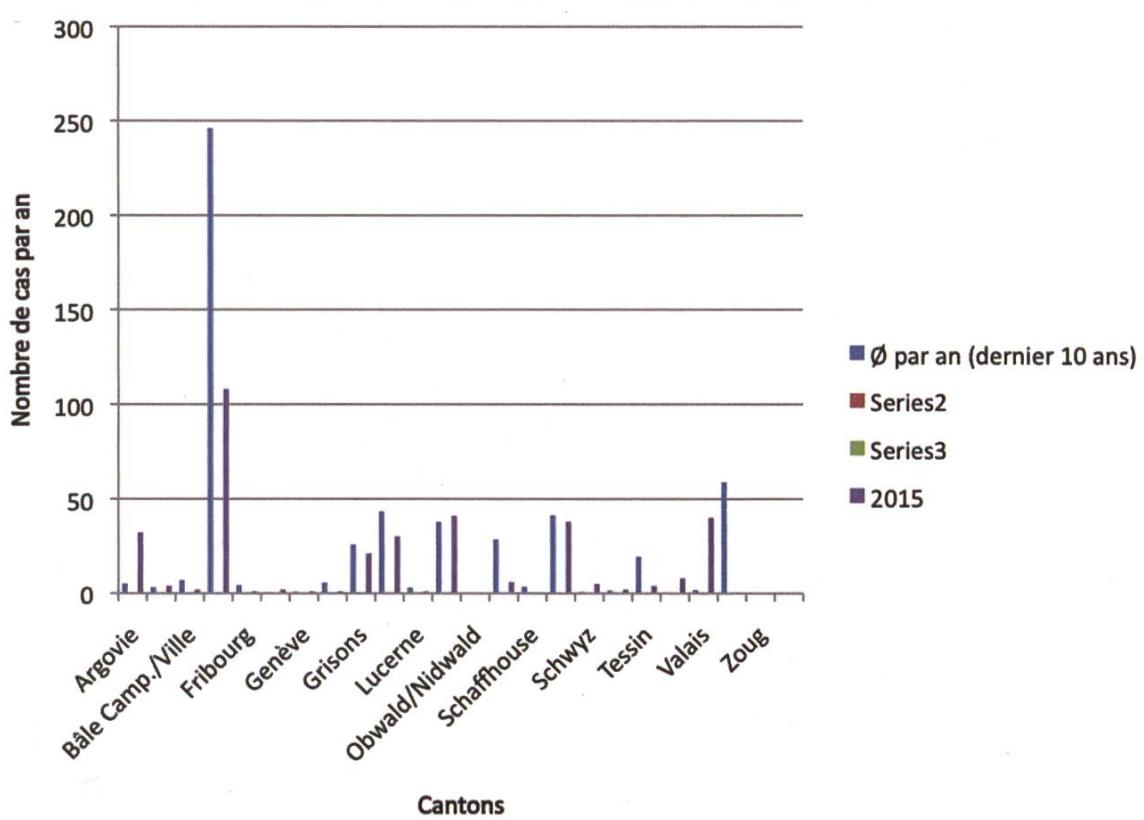


Illustration : cas de loque européenne par canton

Dans les années 70, le nombre de cas de loque européenne le plus élevé dépassait parfois 400 ruches touchées. Au cours de la dernière décennie, le nombre de cas annoncés s'est stabilisé à un niveau sensiblement plus bas. En 2015, 49 cas ont été recensés dans toute la Suisse.

Pertes hivernales

Les détails concernant les pertes hivernales 2014/15 ont été publiés dans l'édition de septembre 2015 de la Revue suisse d'apiculture.

Les pertes hivernales s'élèvent en moyenne à 17.7 % depuis le début du recensement (hiver 2007-2008). Avec 16.5 %, la proportion de colonies perdues durant la période de recensement 2014/15, s'est de nouveau située au-dessous de cette valeur moyenne. Un fait à évaluer positivement, en dépit du taux de pertes plus élevé que l'année précédente.

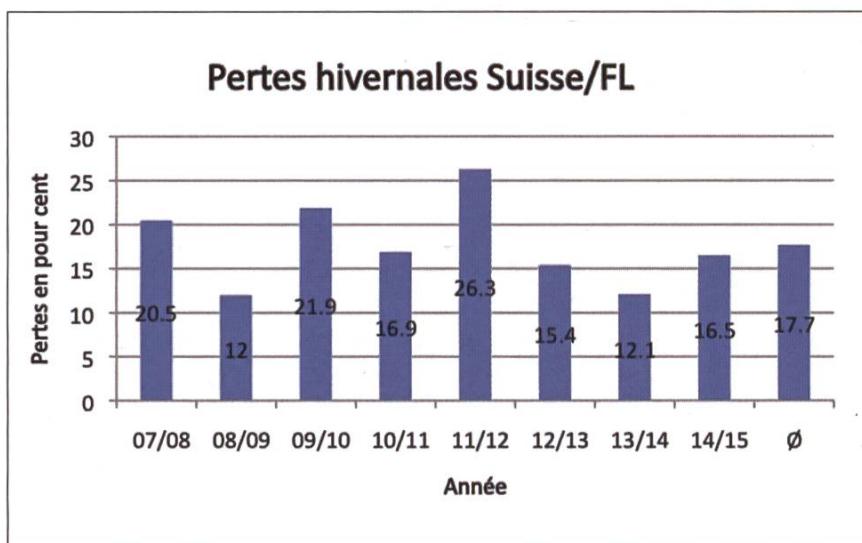


Illustration : pertes hivernales au fil du temps

Selon une étude canadienne, les pertes hivernales sont causées à environ 85 % par le varroa.

Nouveaux ravageurs

Le petit coléoptère de la ruche *Aethina tumida* et le frelon asiatique *Vespa velutina* se répandent dans les pays voisins et représentent par conséquent une nouvelle menace potentielle pour les abeilles mellifères de notre pays. En 2015, cependant, ils n'ont pas encore constitué de danger en Suisse.

Le projet Apinella pour la détection précoce du petit coléoptère de la ruche a été initié en mai 2015. Sur mandat des offices vétérinaires cantonaux, 181 apiculteurs-sentinelles ont contrôlé leurs ruchers tous les quinze jours au moyen du piège-diagnostic Schäfer. Lors de ces contrôles, aucun coléoptère du genre n'a été découvert.

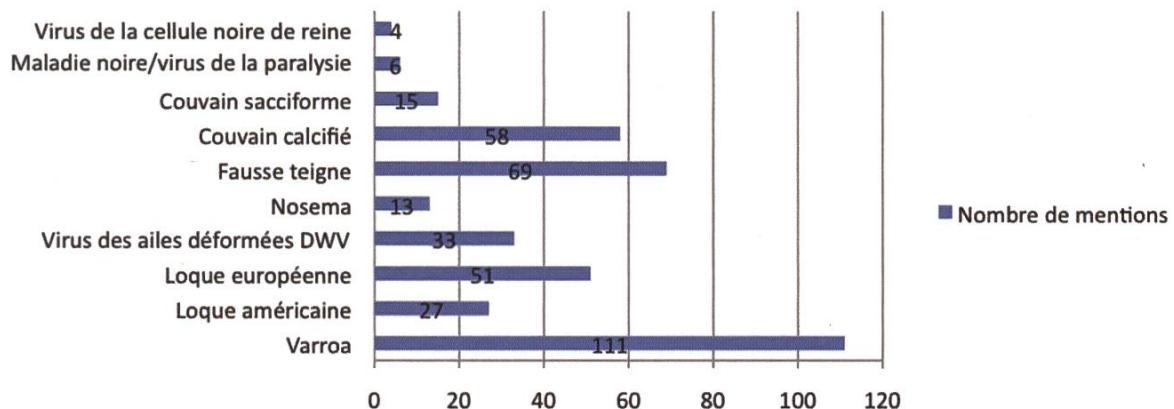
Des suspicions de présence du frelon asiatique sont recueillies par le Centre Suisse de Cartographie de la Faune. A ce jour, ledit frelon n'a pas encore été vu chez nous.

Enquête relative à la santé des abeilles

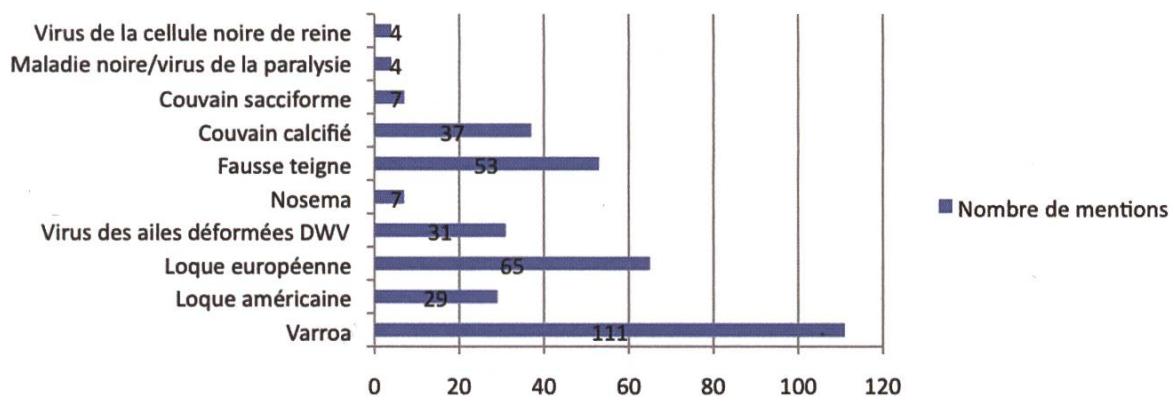
Grâce au soutien des présidents des fédérations cantonales et des sections, l'enquête menée en janvier 2016 par le SSA a fourni des indications supplémentaires sur la santé de nos abeilles mellifères. Les 86 réponses provenant de la Suisse alémanique, les 20 de la Suisse romande et les 10 du Tessin se sont ajoutées aux résultats et permettent d'établir les évaluations ci-après.

Comme prévu, le varroa a également été l'ennemi principal des abeilles l'année dernière. Il est mentionné dans presque toutes les réponses des personnes interrogées. Les apicultrices et apiculteurs ont toutefois aussi très souvent dû lutter contre la fausse teigne (69 mentions) et le couvain calcifié (58 mentions).

Maladies/ravageurs apparus en 2015



Les maladies/ravageurs ayant posé le plus de problèmes en 2015



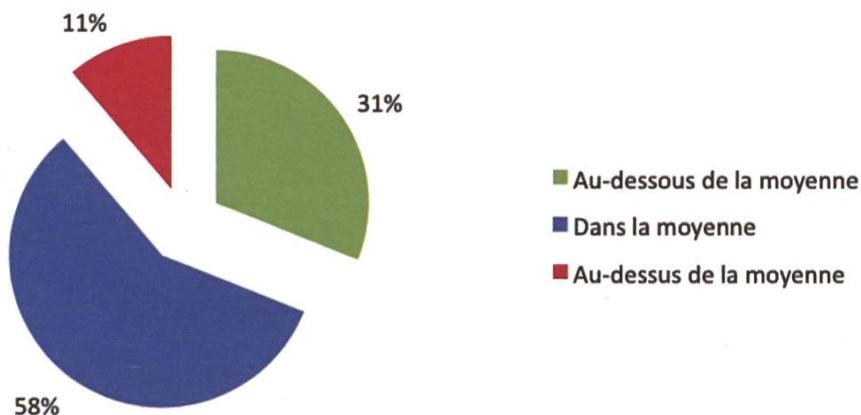
Le varroa est de loin le principal problème de l'apiculture dans les 3 régions linguistiques. En Suisse alémanique, la loque européenne vient en deuxième position, suivie par la fausse teigne. En Suisse romande, cette dernière occupe la deuxième place, suivie par le virus des ailes déformées. Au Tessin, la loque européenne constitue le deuxième problème majeur, suivi de la loque américaine.

Sur l'ensemble de la Suisse, l'ordre d'importance des maladies/ravageurs posant problème est le suivant:

1. Le varroa (111 mentions)
2. La loque européenne (65 mentions)
3. La fausse teigne (53 mentions)

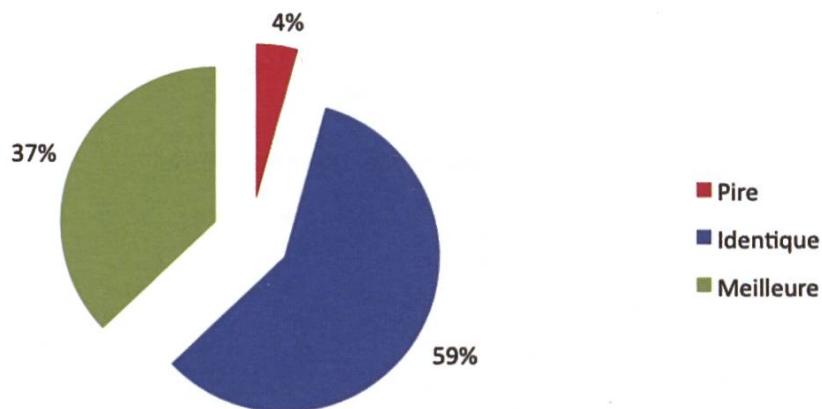
Il ressort en outre de l'enquête que 89 % des personnes interrogées indiquent que les infestations par varroa sont stables ou en baisse. En Suisse alémanique, la situation concernant le varroa est dans l'ensemble jugée légèrement meilleure qu'en Suisse romande et sensiblement meilleure qu'au Tessin. Soit la situation est effectivement telle que le varroa constitue un plus gros problème en Romandie et au Tessin qu'en Suisse alémanique, soit l'évolution est liée au fait que l'infestation de varroa n'est pas contrôlée et identifiée de la même manière dans les trois régions du pays.

Importance de l'infestation varroa en 2015



Réponse des présidents des sections apicoles suisses à la question : « Quelle a été l'importance de l'infestation de varroa dans votre région en 2015, comparativement à la moyenne des 3 dernières années ? »

Evaluation globale de la santé des abeilles en 2015



Réponse des présidents des sections apicoles suisses à la question : « Comment jugez-vous globalement l'état de santé des abeilles dans votre région en 2015, comparativement à la moyenne des 3 dernières années ? »

Une tendance positive se dessine également en ce qui concerne la perception générale de la santé des abeilles : 96 % des personnes interrogées jugent l'état de santé des abeilles dans leur section comme égal ou meilleur que les années précédentes. Là encore, l'évaluation globale en Suisse alémanique est légèrement plus positive qu'en Suisse romande et encore plus qu'au Tessin. Comme pour l'infestation de varroa, il peut de nouveau y avoir différentes explications à cela : soit la santé des abeilles évolue effectivement de manière légèrement plus positive en Suisse alémanique que dans les autres régions suisses, soit les maladies/ravageurs sont simplement mieux identifiés grâce à une formation constamment améliorée d'apiculteurs et d'inspecteurs des ruchers.

Seuls 4 % des présidents interrogés ont évalué la santé des abeilles comme plus mauvaise que les années précédentes.

Cas d'intoxication

En 2015, 17 cas de suspicion d'intoxication d'abeilles ont été annoncés au Service sanitaire apicole. Dans 10 cas, l'analyse a effectivement pu prouver une intoxication.

9 des 10 intoxications ont été provoquées par des néonicotinoïdes, une seule par un pesticide bio. Dans 6 cas, l'intoxication a résulté d'une mauvaise application d'un produit.

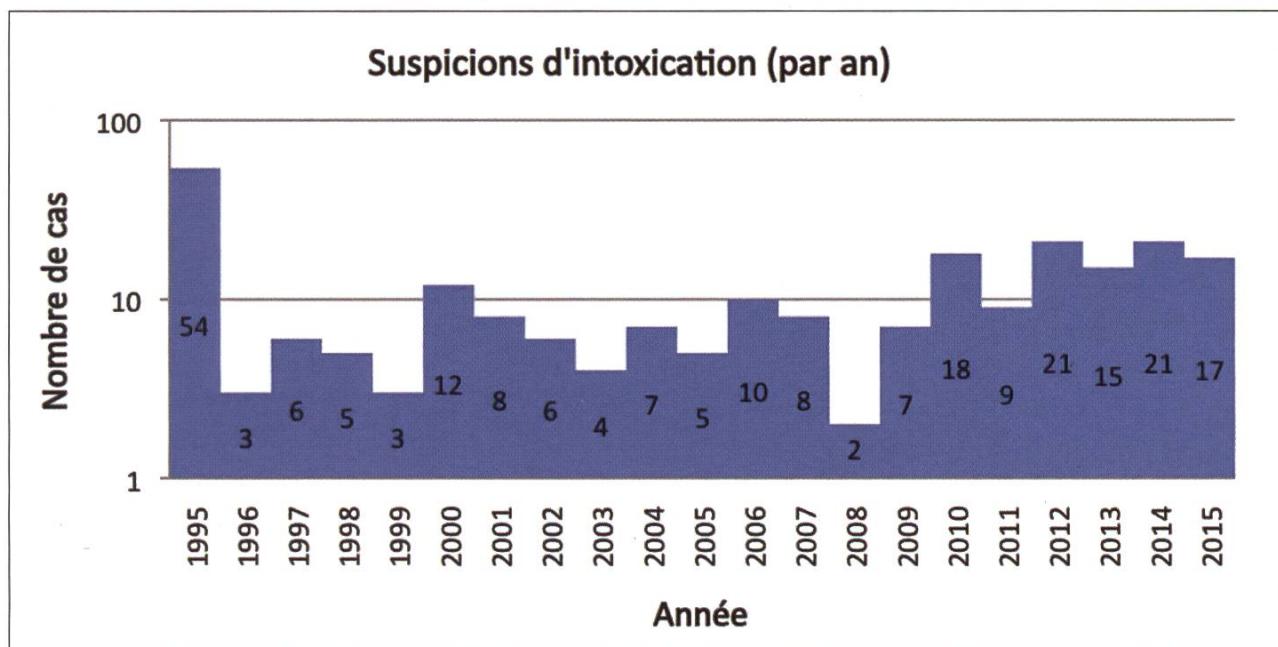


Illustration : évolution des cas annoncés de suspicion d'intoxication

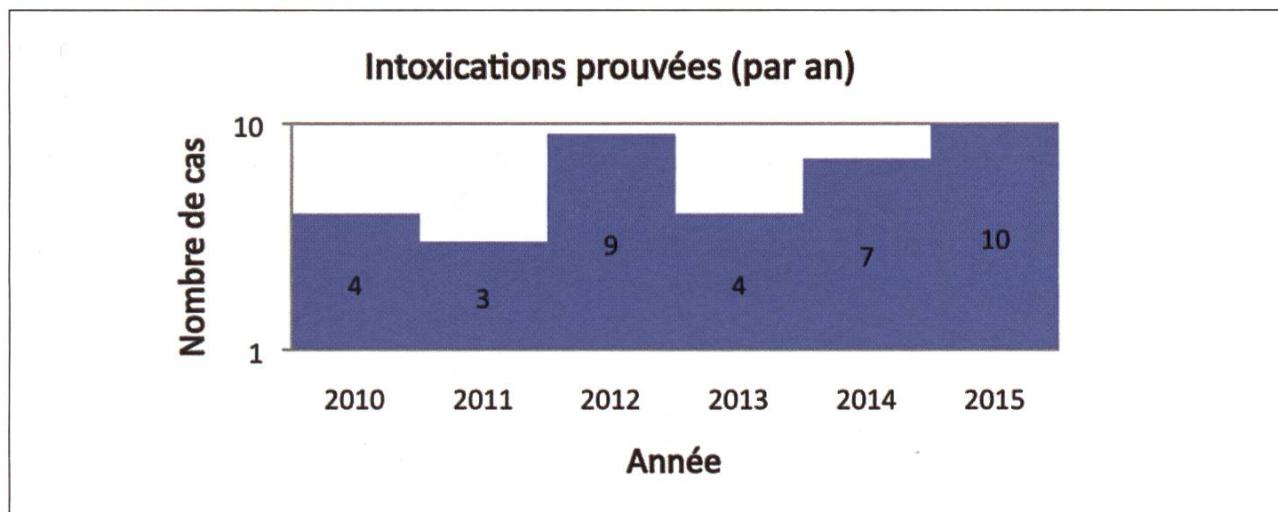


Illustration : évolution des intoxications prouvées